

Berne, 13. novembre 2009

Position de transfair sur la révision de la loi sur la Poste



La révision de la loi sur la Poste prévoit que la poursuite de l'ouverture du marché doit être accélérée. Le monopole restant de la Poste Suisse est déjà tombé pour les lettres jusqu'à 50 grammes et il s'agit désormais, une année après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Poste, de décider de l'ouverture totale du marché.

Le syndicat transfair est par principe favorable aux idées sur la concurrence liées à l'ouverture du marché. **Une libéralisation est logique lorsque cela permet d'accroître la qualité des prestations et que de nouveaux produits en découlent.** Autrement dit: si des avantages sont offerts à une large population et donc à l'ensemble de la société. Les expériences faites chez nos voisins ainsi que la situation actuelle en Suisse font toutefois douter que la libéralisation du marché postal telle qu'elle est actuellement prévue parvienne à ces objectifs.

Il est pourtant clair qu'un marché tel que la Suisse, sur lequel il existe déjà un bon niveau qualitatif de prestations postales, ne peut voir arriver de nouveaux arrivants que par le biais du prix. Une guerre des prix exercerait des pressions accrues sur les frais de personnel. Conséquence: **des conditions de travail en forte dégradation pour les employés.** Cette problématique n'est visiblement pas prise en compte dans le projet de loi actuel. Au contraire, faire dépendre les conditions de travail du code des obligations et supprimer l'obligation de conclusion d'une convention collective de travail aggraverait considérablement la position des employés.

Les évolutions à l'étranger attestent également d'une autre tendance négative. **La large clientèle ne bénéficie pas comme prévu de réduction de prix et de prestations améliorées.** C'est le contraire qui s'est produit, la fréquence de distribution s'est réduite, le réseau postal s'est distendu et les prix ont augmenté. Seuls les grands comptes ont bénéficié jusqu'ici de la libéralisation du marché postal. Pour la population, notamment celle des régions périphériques, la libéralisation a été synonyme de service public réduit, à un prix supérieur.

Ce sont les raisons pour lesquelles transfair est très sceptique sur les tentatives de libéralisation. **Pour transfair, il faut encore apporter des améliorations considérables dans certains domaines centraux de la nouvelle loi sur la Poste** avant de considérer une nouvelle avancée dans l'ouverture du marché. C'est seulement avec des mesures compensatoires par rapport aux effets négatifs de la libéralisation que transfair pourra consentir à l'ouverture du marché postal.

Garantir des conditions de travail loyales

La nouvelle loi sur l'organisation de la Poste prévoit que les conditions d'engagement ne relèveront plus de la **loi sur le personnel de la Confédération**, mais du droit privé. Ce qui équivaut à une déperdition pour les employés, notamment dans le domaine de la protection contre le licenciement. Cela est inacceptable pour transfair.

Une autre détérioration est prévue dans le domaine de la convention collective de travail. Alors que, jusqu'ici, la Poste devait *conclure* une convention, seule la *négociation* sera désormais obligatoire – et elle s'étendra à tous les fournisseurs de services postaux. Un tel régime réduit considérablement la position des employés, ce qui est insupportable pour transfair. **L'obligation contractuelle de signature d'une convention collective de travail** ne doit pas être supprimée. Au contraire, il faut viser une **convention collective de travail sectorielle avec force obligatoire** afin de protéger les employés.

Aussi longtemps que le marché du travail dans le secteur postal ne sera pas protégé par des mesures appropriées, transfair prendra farouchement position contre la libéralisation du marché postal.

Etendue du service de base

transfair constate que, dans le projet de loi sur la Poste, l'étendue des services de base est définie en matière de qualité, de financement et de répartition géographique. Toutefois, **des caractéristiques majeures au niveau de l'ordonnance doivent être concrétisées**, par exemple en ce qui concerne le ramassage des boîtes aux lettres, le moment de la distribution ou l'accès aux bureaux de Poste.

Au contraire des services postaux de base, il est incompréhensible que les services de base des prestations de trafic des paiements ne seront plus indemnisés. Sans ce financement, la pression à faire des économies va devenir majeure, ce qui aura des effets négatifs inutiles sur le réseau postal.

Pour transfair, il est indispensable, ne serait-ce que pour soutenir le réseau postal, que non seulement les services postaux de base, mais aussi les services de base en prestations de trafic des paiements soient indemnisés.

Garantir le financement

Le **modèle prévu** de financement des services de base n'est **pas suffisant** aux yeux de transfair. Le modèle de financement prévoit que tous les fournisseurs verseront un montant déterminé dans un fonds en fonction des volumes transportés de lettres. L'exploitation d'un tel fonds présente deux inconvénients majeurs:

1. D'une part, cela entraînera des frais importants étant donné que de nombreux petits fournisseurs ne distribueront que de faibles quantités de lettres. En fin de compte, les frais de recouvrement des fonds ne seront pas proportionnels aux produits.
2. La Poste, au titre de participant au marché ayant une part de 90 pour-cent, devra assumer la majeure partie des services de base qu'elle aura rendus elle-même. Si elle devait être contrainte de participer à ce fonds, elle reverserait d'une main ce qu'elle aura encaissé de l'autre.

Aussi longtemps que le financement des services de base ne sera pas assuré, transfair défendra le monopole des 50 grammes.

Moment de la libéralisation

Le moment prévu pour une **libéralisation** complète du marché postal suisse est **trop précoce**. Nous n'avons aucun recul en matière d'ouverture du marché postal. Il n'existe aucune obligation d'obéissance servile envers l'UE par rapport à la volonté rapide de procéder à une libéralisation. Il faut garder à l'esprit ce qui est faisable dans le cadre de solutions consensuelles propres à notre pays.

En ce sens, transfair demande un **ralentissement de l'ouverture du marché postal**. D'une part, il convient de suivre attentivement l'évolution des marchés déjà libéralisés dans les pays voisins. D'autre part, il faut observer et analyser les effets

de la nouvelle loi sur la Poste et sur l'organisation de la Poste. Il faut vérifier si la suppression du monopole sur les lettres de plus de 50 grammes déclenchée au 1^{er} juillet de cette année n'a pas réduit la qualité de la distribution du courrier pour les clients privés.

Aussi longtemps qu'il manquera du recul par rapport aux dernières étapes de libéralisation, transfair ne voit aucune raison pour faire dès maintenant passer en force les futures étapes.

Mauvaises expériences faites dans les pays voisins

Le marché postal totalement libéralisé en Allemagne depuis le 1.1.2008 présente de nombreuses évolutions négatives:

Les services de base sont minés

- Du fait du manque de ressources de la Deutsche Post, le courrier n'a plus été distribué dans certaines zones pendant plusieurs jours.
- Le standard de qualité E+1 ne peut pas être respecté du fait des remaniements du traitement dans les centres de tri.
- En raison de la pression sur les coûts, **400 bureaux postaux seront encore fermés en 2011.**

Dumping salarial et social

- Le salaire minimal fixé pour les sociétés de distribution de courrier en Allemagne de 9,80 €/h est régulièrement ignoré sans que cela ne porte à conséquence.
- Les concurrents versent des salaires de 7,80 €/h avec des horaires de travail accrus et moins de congés que chez le fournisseur traditionnel.

Du fait du Dumping salarial et social des concurrents, les conditions d'engagement du fournisseur traditionnel sont soumises à de fortes pressions. C'est la raison pour laquelle la Deutsche Post menace de remettre l'année prochaine une grande partie de la distribution à des concurrents dont les conditions de travail sont pires que les siennes.

Les revendications de transfair

- La libéralisation du marché postal ne doit pas se faire **sur le dos des employés**. Pour transfair, aucune détérioration du fait du rattachement au code des obligations n'est acceptable. Par ailleurs, la suppression de l'obligation de signer une convention collective de travail est inacceptable. Pour protéger les employés, il faut impérativement prescrire l'existence d'une convention collective de travail sectorielle avec force obligatoire. La norme dans le secteur doit s'axer sur le standard de la Poste.
- Les **services de base** doivent être financés de telle sorte que ceux-ci puissent être fournis à **qualité égale et dans toutes les régions** en respectant des **conditions de travail** loyales. Cela n'est pas le cas avec la solution de fonds qui est proposée. La Poste, en tant qu'acteur dans les services de base, ne peut pas être simultanément celle qui va supporter la majeure partie des coûts du fonds.
- Il n'existe **aucune raison pour accélérer les étapes suivantes de libéralisation**. Avant que les dernières haies ne soient franchies, il faut d'abord faire des expériences complémentaires et prendre des mesures d'accompagnement à la fois en vue de protéger les employés sur le marché postal, mais aussi les régions périphériques et les clients privés. Une ouverture intégrale du marché prend du temps, raison pour laquelle il faut laisser passer au moins trois à quatre ans depuis l'introduction de la nouvelle loi sur la Poste et il faut que les revendications susmentionnées soient prises en considération.

Bref profil de transfair

- transfair est le syndicat interprofessionnel du service public
- Nous représentons les employés actifs dans **quatre secteurs**
 - Transports publics
 - Administration publique
 - Poste/logistique (secteur principal)
 - Communication
- Localisations: **secrétariat central à Berne**, secrétariats régionaux à **Lausanne, Berne, Zurich** et **Lugano** ainsi que localisations mobiles dans les régions où les membres sont nombreux
- **24 collaborateurs** s'engagent dans toute la Suisse en faveur de **14 000 membres**
- transfair recherche des **solutions loyales et durables** dans le cadre de ses entretiens avec les partenaires sociaux
- Nous négocions de manière dure mais loyale : nous utilisons une approche ouverte avec nos partenaires de négociation, mais nous nous engageons de manière conséquente dans la défense des intérêts de nos membres.

Notre secrétaire responsable du secteur Poste/Logistique, Peter Heiri répond volontiers à vos questions par courrier électronique: peter.heiri@transfair.ch, ou tél. 031 370 21 21